

N/REF : 15/07/2025 9H35 C:024866 I:33232
V/REF : 22523509
V/Email reçu le Mardi 15/07/2025 a 9H35

**ASL PARC ET VILLAGE
FAURE IMMOBILIER
1, RUE LESDIGUIERES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : PARC ET VILLAGE-1196
RUE DES CAPUCINES/MYRTILLES
Bât E1/E2/E3/D/A/B/C/
38360 SASSENAGE

St Martin-H, le 08 Aout 2025

Référence Marché: 24063DTPS

LOCALISATION : ALLEE - SASSENAGE - COLLECTEUR DE L'ENSEMBLE DE LA COPROPRIETE
PREVOIR ECHELLE DE CORDE

MOTIF : INTERVENTION EN ASTREINTE COLLECTEUR BOUCHER

SUITE A L ASTREINTE ENTREIN DU RÉSEAU SUR
Donneur d'ordre : _ SDH URGENCES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 12/07/2025 A 11H00 EN ASTREINTE
DEBOUCHAGE DU COLLECTEUR EAUX USÉES SUR 150 METRES
DEJA SIGNALÉ LORS PRECEDENTE INTERVENTION

LE 16/07/2025 A 09H45
DEBOUCHAGE ET EXTRACTION DU PVC QUI SE TROUVE DANS LE COLLECTEUR
CURAGE ET POMPAGE DES RESEAUX EAUX USEES
BEAUCOUP DE CALCAIRE ET DE GRAISSE

LE 17/07/2025 A 08H30
CURAGE DU RESEAU JUSQU'A LA POMPE DE RELEVAGE
IMPORTANT DEPOT DE GRAISSE SUR LE RÉSEAU

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	debouchage astreinte samedi	1	126,45	316,12
1,00	INTASTRE007-+Value interv en astreinte	1	151,74	151,74
2,00	debouchage collec teur urgent	2	126,45	252,90
10,00	curage reseau complot	3	126,45	1264,50
TOTAL H.T.				1985,26
T.V.A. a 10,00%				198,52
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2183,78</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN